Accusé de réception en préfecture 075-200054781-20210323-BM2021032304-DE Date de télétransmission : 31/03/2021 Date de réception préfecture : 31/03/2021



#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

#### **METROPOLE DU GRAND PARIS**

# SEANCE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU MARDI 23 MARS 2021

BM2021/03/23/04: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS METROPOLITAIN POUR L'INNOVATION NUMERIQUE ET MODIFICATION DU MODELE DE CONVENTION-TYPE

DATE DE LA CONVOCATION : 17 mars 2021 NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 44

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRETAIRE DE SEANCE : Quentin GESELL

### LE BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5219-1,

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération 2017/12/08/04 du Conseil portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière d'aménagement de l'espace métropolitain,

**Vu** la délibération 2018/09/28/15 du Conseil portant création du Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique,

**Vu** la délibération CM2019/06/21/01 du Conseil de la métropole du Grand Paris approuvant le schéma métropolitain d'aménagement numérique (SMAN),

**Vu** la délibération CM2020/05/15/04 du Conseil de la métropole du 15 mai 2020 portant adoption d'un plan de relance de la métropole du Grand Paris : pour un territoire durable, équilibre et résilient,

Vu le projet de convention-type annexé à la présente,

Vu l'avis du comité d'examen des projets au titre du FMIN,

Considérant la compétence de la Métropole en matière d'aménagement numérique,

**Considérant** l'action #11 du Défi 4 du schéma métropolitain d'aménagement numérique, visant à soutenir l'expérimentation et l'évaluation de solutions via le Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique,

**Considérant** l'axe 5 du plan de relance de la métropole du Grand Paris : pour un territoire durable, équilibre et résilient, portant sur la lutte contre la fracture numérique et l'accompagnement à la transition numérique

## **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**DECIDE** l'octroi de subventions en investissement d'un montant de 245 750,50 euros hors taxes et en fonctionnement d'un montant total de 43 187,00 euros hors taxes pour les 8 projets et personnes publiques suivants :

| Personne Publique à<br>financer | Objet de<br>l'expérimentation   | Subvention en fonctionnement | Subvention en<br>équipement |
|---------------------------------|---|------------------------------|-----------------------------|
| Aulnay-sous-Bois                | Aulnay Shopping   | 13 496,00 €                  | 5 100,00 €                  |
| Aulnay-sous-Bois                | Développement<br>numérique en faveur de<br>la santé   | 11 074,00 €                  | 2 275,00 €                  |
| Ile-Saint-Denis                 | Lutte contre la fracture<br>numérique dans les<br>écoles  | 0,00€                        | 4 999,00 €                  |
| Suresnes                        | Dématérialisation des<br>états de présence en<br>centre de loisirs                                      | 9 391,50 €                   | 22 783,50 €                 |
| Suresnes                        | Dématérialisation des<br>échanges de l'exécutif   | 9 225,50 €                   | 30 413,00 €                 |
| Grand-Orly-Seine-Bièvre         | Acquisition d'un<br>progiciel de<br>modélisation de<br>trajectoire énergétique<br>et d'état patrimonial | 0,00€                        | 60 000,00 €                 |
| Villeneuve-Saint-<br>Georges    |   | 0,00 €                       | 60 000,00 €                 |
| Vitry-sur-Seine                 |   | 0,00€                        | 60 000,00 €                 |
| Total                           |   | 43 187,00 €                  | 245 570,50 €                |

Soit un total de 288 757,50 euros hors taxes pour les 8 projets

**APPROUVE** le projet de convention-type joint, qui définit les nouvelles modalités de versement des subventions du Fonds Métropolitain d'Innovation Numérique et sera conclu avec chaque bénéficiaire.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions et à prendre tout acte pour l'exécution de la précédente délibération.

**PRECISE** que le versement des subventions est conditionné à la fourniture de pièces justificatives telles que précisées dans la convention signée avec le bénéficiaire (une note d'intention, bon de commande, facture ou notification de marché).

Accusé de réception en préfecture 075-200054781-20210323-BM2021032304-DE Date de télétransmission : 31/03/2021 Date de réception préfecture : 31/03/2021

**PRECISE** que les subventions seront imputées en section d'investissement au chapitre 204 et en section de fonctionnement au chapitre 65.

### ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication